



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n° 62 – septembre 2017

Association loi de 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication, membre de la conférence des OING et OSC de la Francophonie

L'ÉDITORIAL d'Albert Salon

Le SOMMAIRE est en page 3

Les élections nationales de 2017, le français, la Francophonie : quels résultats des actions de nos 32 associations ?

Il s'agissait pour toutes nos associations de profiter des élections nationales pour tenter de briser le consensus d'« élites » en grande majorité euratlantistes et maestrichtiennes sur l'effacement du français, de la Francophonie et de la nation.

Nos 32 associations en synergie, animées surtout par *ALF*, n'ont donc pas manqué de saisir, dès la fin de 2016, avec rappels en décembre et mars, tous les candidats à l'Élysée, sans exception. Lettres accompagnées de solides dossiers, pour leur demander d'endosser les 14 engagements reproduits p. 10 et 11 du bulletin n°61. Nous avons pu faire signer ces lettres par 32 présidents d'associations, l'une sise en Belgique, 4 autres au Québec (liste *in* n° 61).

La même opération, il est vrai moins étayée et moins largement portée, lors de la présidentielle de 2012, ne nous avait pas apporté d'engagement réel de candidats. Cette fois-ci, des candidats ont endossé par écrit nos propositions : les 14 par M. David Saforcada, président de *France bonapartiste*, qui a manqué de parrainages, et par M. Nicolas Dupont-Aignan, président de *Debout la France*, parrainé, qui a recueilli près de 5 % des suffrages au premier tour. Deux autres parrainés ont endossé : M. François Asselineau et M. Jean-Luc Mélenchon (*La France insoumise*). Tous auront écarté celui qui exigeait une connaissance du français pour les candidats à l'immigration légale ou souhaitant bénéficier du regroupement familial.

En outre, M. Mélenchon a diffusé à cette occasion une brochure de politique francophone : « *Passer à la Francophonie politique !* ». *LFI* au 1^{er} tour : 19,1 % des voix.

Mme Marine Le Pen n'a pas répondu à notre lettre ; mais sur la base de documents fournis par *ALF*, elle était déjà, dans son programme et dans plusieurs de ses déclarations, notamment de Montréal au Québec, allée plus loin dans notre sens que la quasi-totalité de ses concurrents.

En outre, fait important, M. Emmanuel Macron a endossé entre les deux tours la « charte de la Francophonie », préparée aussi avec notre aide, mais présentée par M. Jacques Godfrain, ancien ministre de la Coopération, au nom de l'*Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL)* dont *ALF* est membre actif, et a même renchéri sur cette charte. Acceptons-en l'augure.

Les autres candidats n'ont pas daigné répondre et quelques-uns d'entre eux seulement, dont M. François Fillon, ont fait dans leurs programmes et déclarations des allusions (peu contraignantes) au français et à la Francophonie.

Nous avons tout de même bien progressé par rapport à 2012. Mais nous attendons les actes.

En ce qui concerne les législatives, mus par la même détermination, nous avons saisi d'abord tous les députés qui souhaitaient se présenter à nouveau, par une lettre-type pour chacun des partis ou mouvements politiques, avec des nuances pour chaque candidat connu de nous. Puis les nouveaux candidats dont nous avons pu nous procurer les coordonnées. Enfin les réélus et nouveaux élus du 18 juin. Tous ont été destinataires du livret (voir pages suivantes) que nous avons publié à l'occasion de notre conférence de presse du 9 mai (voir plus loin le compte rendu). Après cette action de sensibilisation, nos associations vont s'attacher à suivre d'aussi près que possible les élus de la nation, comme nous suivrons nos dirigeants.

Au moins avons-nous quelques membres d'*ALF* parmi les candidats aux législatives : Mme Geneviève Blache (*UPR-Asselineau*) dans les Alpes-Maritimes, MM. Jacques Myard (*LR* dans les Yvelines), Jean-Claude Guibal (*LR*, Alpes-Maritimes), Pascal Terrasse (*PS*, Ardèche), Robert Ménard (*RBM*, Hérault), et M. Nicolas Terver (*UPR-Asselineau*) dans la 13^e circonscription de Paris.

Nous vous invitons tous, chers adhérents et lecteurs, à exercer la même vigilance. Elle est indispensable dans l'ère de grandes turbulences nationales dans laquelle nous sommes entrés !

Haut les cœurs !

Albert Salon

SOMMAIRE

<p>ÉDITORIAL Les élections nationales de 2017, le français et la Francophonie</p> <p>VIE DE L'ASSOCIATION - 1 : Décisions prises en CA des 1^{er} avril et 8 juillet 2017 - 2: Nos campagnes et principales actions en cours - Nous accusons... - Démarche associative contre « Task force » à l'Élysée</p> <p>FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS - Une décision historique de la Cour constitutionnelle italienne - Le réseau francophone numérique - Paris n'est plus la ville francophone la plus peuplée du monde... - Pour une réorientation de l'aide publique au développement de la France</p>	<p>1</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>4</p> <p>7</p> <p>10</p> <p>10</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>13</p> <p>17</p> <p>18</p> <p>21</p>	<p>DOSSIER</p> <p>Les combats associatifs pour la langue française, en France et au- dehors - I : L'histoire des luttes associatives pour le français - II : L'action associative pour le français en 2016</p> <p>BRÈVES - La langue française à Bruxelles</p> <p>COURRIER DES LECTEURS</p> <p>PARUTIONS SIGNALÉES</p>	<p>24</p> <p>24</p> <p>27</p> <p>31</p> <p>31</p> <p>32</p> <p>33</p>
---	--	---	---

<p>Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur)</p>	<p>Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr Courriel : avenirlf@laposte.net</p>
<p>Comité de rédaction : Laure Fouré, Jean-Lo Chédin, Catherine Distinguin, Albert Salon, Nicolas Terver</p>	<p>ISSN 1290.6263 Dépôt légal à parution</p>
<p>Secrétaire de rédaction : Chrystel Guène</p> <p>Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris Tél. 0143401651</p>	<p>Imprimé par nos soins Adhésion à l'association : 40 euros (abonnement au bulletin inclus) Vente au numéro : 3 euros</p>

VIE DE L'ASSOCIATION

1) Marquée par les importantes décisions prises en CA des 1^{er} avril et 8 juillet 2017, la réorganisation de notre association s'est poursuivie :

- Le décès du regretté Arnaud Danloux-Dumesnils, attaché de direction, nous a amenés à passer un contrat précaire de prestation de services avec une personne au statut de travailleur indépendant : Mme Chrystel Guène, journaliste, lectrice et correctrice, qui a pris ses fonctions le 1^{er} avril. Arnaud a pu tout juste lui donner quelques conseils avant de mourir.

- L'association *Droit de comprendre (DDC)*, relais créé par *ALF* et *DLF* pour leurs actions communes amiables et contentieuses pour l'application de la loi Toubon du 4 août 1994 (dont *ALF* avait élaboré l'esquisse en 1992-1993), a été mise en sommeil par ses deux créatrices. Ses tâches, fortement diminuées ces derniers temps, ont été reprises par *ALF* et *DLF*.

- *DDC* n'est donc plus colocataire du siège d'*ALF* rue de Picpus. Le nouveau colocataire est une agence de conseil privée, dirigée par un Français originaire de Pondichéry.

- La synergie créée et développée par *ALF* entre 32 associations pour le français et la Francophonie verra vraisemblablement son noyau dur se renforcer par une collaboration plus étroite entre deux ou trois des principales associations parmi ces 32.

2) Nos campagnes et principales actions en cours :

Nos lecteurs sont invités à se reporter à notre site www.avenir-langue-francaise.fr, et au présent bulletin pour plus de détails sur :

- les actions contentieuses post-loi Fioraso (anglais dans notre enseignement supérieur) ;
- le contenu du dossier des engagements proposés aux candidats à l'Élysée ;
- la campagne inter-associative pour évaluer la conséquence linguistique du Brexit : la radiation de l'anglais de la liste des langues officielles des institutions de l'UE ;
- le combat inter-associatif contre le slogan en anglais pour présenter les JO de 2024 à Paris.

L'éditorial ci-dessus rend compte de nos deux campagnes auprès des candidats à la présidence de la République, puis des candidats à la députation, et de leurs résultats.

Nous traitons dans ce numéro 62 de notre conférence de presse du 9 mai, mais donnons d'abord un compte rendu plus complet que dans le numéro 61 de la grande campagne lancée en 2012 par nos 32 associations : « **Communes pour la langue française** ».



Elle visait à sensibiliser la France profonde au travers de ses communes **à la défense du français, patrimoine immatériel**, et contre la généralisation du *globish*, de plus en plus difficile à contenir si le peuple français ne reprend pas conscience de la fécondité de sa culture littéraire et artistique, de son histoire, de sa grandeur passée, de ses atouts présents (la France est la 5^e puissance économique, le 2^e pays du monde en termes de surface maritime (11,7 millions de km²) juste derrière les États-Unis, et est reconnue comme « grande puissance culturelle »).

Nous voulions obtenir une sorte d'**équivalent d'un referendum d'initiative populaire sur le français en France** par le vote d'un **manifeste** par des centaines de conseils municipaux. Nous voulions un résultat représentatif de la diversité géographique, politique, culturelle et linguistique de la France.

Cette campagne écartait les seules **capitales et métropoles** de la Francophonie, déjà toutes impliquées solidairement dans l'action de l'*Association internationale des maires francophones (AIMF)* créée en 1979 et passée en 1997 sous l'égide de l'*OIF* Elle écartait donc Paris et les métropoles de France.

Un bilan a été dressé à l'occasion de notre conférence de presse inter-associative du 9 mai 2017 à Paris. Après quatre ans et demi de campagne (menée de façon très artisanale, il faut le souligner !), près de 400 communes françaises réparties dans 75 départements et deux collectivités d'outre-mer ont accepté d'adopter une motion franco-québécoise de soutien à notre langue commune. Qu'elles en soient remerciées !

Les municipalités impliquées représentent 3 millions d'habitants, dont 2 750 000 en métropole, 108 000 dans les DROM-COM, 93 000 en Wallonie et 58 000 au Québec. En somme, à défaut d'un referendum d'initiative populaire organisé partout, avec de gros moyens que nous étions très loin d'avoir, c'est un gigantesque sondage...

La représentativité géographique est là : toutes les régions sauf les DROM ont des votantes ; 75 départements sur 100 ; et des communes de 2 COM ont voté.

Le Québec et la Wallonie sont venus en renfort, montrant qu'il existe toujours une solidarité francophone hors de France, alors que la campagne y a été lancée à l'automne 2015 seulement, et selon le même *modus operandi* (le même manifeste franco-québécois à faire voter grâce à l'action de partenaires associatifs locaux).

La représentativité selon les tailles des communes a été atteinte, des 39 habitants d'une commune de la Castagniccia, en Corse, aux près de 200 000 de la ville de Reims.

La représentativité selon les orientations politiques présente toutes les nuances de l'échiquier politique, de Grigny (*FG*, Rhône) à Villers-Cotterêts et Fréjus (*FN*), en passant par Grenay et Saint-Amand-les-Eaux (*PCF*), Tulle (*PS*, ville de M. Hollande), Château-Thierry (*PS*), Menton, Provins et Versailles (*LR*).

La représentativité selon le caractère emblématique (à divers titres) de communes impliquées est pleinement atteinte, comme le prouvent les exemples suivants : **Baccarat**,

Béziers, Bollène, Brantôme, Brienne, Cambrai, Chablis, Cognac, Douai, Évian, Èze, Fréjus, Grignan-Sévié, Grigny (Rhône), Le Luc, Lunéville, Maisons-Laffitte, Menton, Montfermeil, Oloron-Sainte-Marie, Orange, Pézenas, Poissy, Pompadour, Provins, Reims, Riviera française (agglomération de 15 communes, dont **Roquebrune, La Turbie, Tende et La Brigue**), **Rueil-Malmaison, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saumur, Sens, Sénonais** (agglomération de 29 communes, dont **Villeneuve-sur-Yonne**), **Suresnes, Tulle** (ville du Président au moment du vote), **Valmont, Verdun (Meuse), Versailles, Vézelay, Villers-Cotterêts ; outre-mer : Bouloupari, Dumbéa, Païta et Le Mont-Dore** en Nouvelle-Calédonie, **Nuku Hiva** en Polynésie, ont voté ce manifeste franco-québécois.

Hors de France, 28 communes s'ajoutent aux centaines de françaises : **23** au **Québec**, **4** en **Wallonie** ; 1 en vallée vaudoise italienne : la **Pignerol** de Fouquet et du Masque de fer...

Les départements à langues régionales fortes n'ont pas été oubliés. Pour la plupart : Ardèche, Nord et Pas-de-Calais, Savoie, Dordogne, Alpes Maritimes, Hérault, Var, Vaucluse, ils ont été autant impliqués que ceux du français d'oïl. Certains, où nous avons d'actifs relais, ont même fait mieux, telle la Corrèze. Dans d'autres, des maires saisis ont craint qu'en défendant le français langue officielle et commune auquel ils ne sont pas hostiles, ils paraîtraient aller contre la langue régionale. Nous avons donc peu de votes dans les Pyrénées-Atlantiques et Orientales, en Bretagne, en Corse, en Alsace-Moselle.

Répetons que Paris et les métropoles françaises, belges, québécoises n'apparaissent pas car elles appartiennent déjà à l'*AIMF*, opérateur de l'*Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*, à laquelle, avec l'accord d'icelle, nous avons adossé notre campagne. Au total : un demi-succès. Mais important.

On voit bien que dans les départements où nous avons des militants très introduits et dynamiques, et des parlementaires prenant le relais, les votes ont été beaucoup plus nombreux qu'ailleurs. C'est le cas surtout de l'Yonne, mais aussi de la Meurthe-et-Moselle (député *LR* Jacques Lamblin : 15 communes à lui seul), des Alpes-Maritimes (pourtant « périphériques », à langue locale forte), de la Corrèze, du Nord et du Pas-de-Calais, de la Savoie, de l'Ardèche (député *PS* Pascal Terrasse), de la Nouvelle-Calédonie aussi, grâce à notre partenaire l'*Alliance Champlain* ; alors que nous n'avons aucun relais d'action aux Antilles, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Guyane, à La Réunion et à Mayotte.

Contentons-nous donc de ce résultat obtenu grâce à nos réseaux associatifs, sans l'aide des grandes institutions publiques et médiatiques. Merci à tous ceux qui y ont contribué !

Le peuple français tient au français. Notre gigantesque sondage par les communes a l'avantage de le prouver.

Gilles Quincy et Albert Salon

Une **conférence de presse inter-associative, le 9 mai 2017** à la brasserie *Le François Coppée*, juste après l'élection présidentielle et en prélude aux élections législatives du printemps, a permis de présenter toutes ces actions, d'alerter pouvoirs

publics et opinion sur le « français en danger », de fustiger ceux de nos dirigeants des dernières décennies qui se sont rendus coupables de forfaiture, voire de trahison délibérée, dans les domaines du français et de la Francophonie, et sur les mesures importantes et courageuses à prendre.

Un précieux livret, accompagnant l'invitation, constitué par les deux associations *ALF* et *COURRIEL*, avec l'aide de *DLF-Savoie* et de l'*Observatoire européen du plurilinguisme (OEP)*, véritable compendium et instrument de nos combats, a été largement diffusé à cette occasion.

En est extrait le texte ci-dessous : « **Nous accusons !** » qui, dans l'esprit de Zola au moment de l'affaire Dreyfus, désigne et cloue au pilori les principaux coupables :

Nous accusons (et condamnons)...

... nos gouvernements d'avoir, pour leur part, toléré, voire encouragé, la démolition du français et de la Francophonie au cours de la décennie 2007-2017.

De graves atteintes ont en effet été tolérées, voire portées, depuis 2007 au texte et surtout à l'esprit de la Constitution (art. 2) et de la loi Toubon.

Nous n'oublions pas d'**accuser M. Giscard d'Estaing** d'avoir, dès 1974, donné le branle à une forme d'officialisation de l'anglais en France, prélude à l'évolution vers la substitution.

Mais c'est une forte accélération de la substitution de l'anglais au français, par pans entiers de la vie nationale, que marque la décennie 2007-2017.

Nous accusons les deux présidents de la République successifs, auteurs de remarquables discours roboratifs sur le français et la Francophonie d'avoir, dans la réalité de leurs actes, toléré, accepté, encouragé, voire décidé les très graves atteintes suivantes :

1) 2007-2012 :

Les atteintes de ce quinquennat ont été détaillées dans notre numéro 61 de mai 2017.

Nous accusons donc M. Sarkozy et son gouvernement de forfaiture dans la cause du français.

2) 2012-2017 : Le quinquennat a suivi et renforcé la ligne du précédent :

Les atteintes de ce quinquennat ont été détaillées dans notre numéro 61 de mai 2017.

Nous accusons donc M. Hollande et ses trois gouvernements successifs d'avoir trahi la cause du français et de la Francophonie.

Ces deux quinquennats ont constitué une « période » malheureuse d'affaïssement – voire d'autodestruction volontaire – de la langue française et du rayonnement linguistique et culturel de la France qui nous fait désirer ardemment que notre pays la compense et connaisse maintenant une véritable « époque », féconde et brillante, de son histoire.

3) 2017 : Les débuts du quinquennat de M. Emmanuel Macron sont contrastés :

Encore candidat, il avait donné des signaux contradictoires :

- Positifs : engagements dans son programme pour le français et pour la Francophonie dont il reconnaît l'énorme potentiel qu'il veut valoriser ; dans sa lettre du 3 mai à M. Godfrain, ancien ministre de la Coopération, président de l'*Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL)* – dont le président d'*ALF* est administrateur –, il portait endossement de sa « *Charte de la Francophonie* », M. Macron candidat allait même au-delà en proposant des mesures nouvelles. *M. Macron Président est allé dans le même sens dans une lettre de juin à un administrateur d'ALF.*
- Négatifs « en même temps » : ses phrases de candidat « je ne connais pas de culture française, mais des cultures... » et « le français n'a pas besoin d'être défendu » ont pu justifier des interprétations défavorables ; surtout, en janvier 2017, son discours de candidat en anglais prononcé à l'université de Berlin devant des Allemands et des Français, sans recourir à la traduction simultanée disponible, est allé à l'encontre de toutes les instructions officielles données jusqu'alors à nos représentants à l'étranger.

Depuis son élection, M. Macron a émis surtout des signaux dans le sens de l'anglicisation. Le besoin qu'il a éprouvé de compléter son bref commentaire télévisé en français de la sortie des États-Unis de l'accord de Paris (COP 21) sur le climat, par une adresse à M. Trump en anglais, et le besoin de faire préciser par les médias que ses entretiens avec ses homologues étrangers se déroulent en anglais, inquiètent nos associations, ainsi que nos partenaires francophones dans le monde. Voir aussi la création de la « *Task force* » relevant directement de l'Élysée... Et la réduction annoncée du nombre de membres de l'équipe gouvernementale a entraîné la disparition – espérée seulement temporaire ! – des ministères ou secrétariats d'État chargés de l'Aide au développement, de la Francophonie, et de l'Espace maritime au potentiel énorme de développement, lié en partie à la Francophonie. Nous attendons donc les actes positifs. **A. S.**

« Halte à l'assassinat programmé du français ! » : Une bonne conférence de presse organisée le 9 mai 2017 à la brasserie *Le François Coppée* par nos 32 associations, dont *ALF* et *COURRIEL*. Compte rendu :

NDLR : Plusieurs journalistes en ont rendu compte, certains avant même la conférence, sur la base du livret distribué à plus de 500 journalistes. C'est le cas de M. François Taillandier, de L'Humanité ; son article est reproduit dans la partie suivante de ce bulletin.

Nous avons rassemblé pour cette conférence de presse des responsables de dix associations et des militants de toutes tendances politiques. Notamment M. Jacques Myard, député LR et maire de Maisons-Laffitte, M. Bernard Cassen, président de *Mémoire des luttes*, (*MEDELU*), ancien président d'*ATTAC*, ancien directeur du *Monde diplomatique*, et Christian Tremblay, président de l'*Observatoire européen du plurilinguisme* (*OEP*). Sept journalistes étaient présents. Plusieurs autres, empêchés, ont écrit des articles sur la base du livret fourni.

Les organisateurs (*ALF* et *COURRIEL*) ont rappelé l'action de démolition, volontaire ou non, de notre langue et de notre culture, et ont appelé à la résistance « le peuple et ses représentants nationaux, territoriaux, ses partis, ses institutions civiles et religieuses, ses associations, ses syndicats... » Cela non seulement en France, mais aussi dans des pays africains qui pourraient considérablement grossir les rangs de la Francophonie, mais sur lesquels redoublent les pressions de l'Empire pour leur faire abandonner le français.

Le débat qui a suivi a été très riche.

Les exemples fournis, particulièrement probants, de négligence, voire de sabotage délibéré par des autorités publiques en matière d'usage du français, ont été dénoncés. Un emblématique : le slogan en anglais « *made for sharing* » choisi pour présenter le 3 février 2017 la candidature de Paris aux Jeux olympiques de 2024. Alors que le français est la première des deux langues officielles des Jeux. Outre l'indifférence, voire le mépris à l'égard du français, cela illustre l'incapacité des publicitaires à proposer aux entreprises des formulations frappantes en français, éventuellement facilement compréhensibles par des locuteurs d'anglais et de bien d'autres langues. Ils se contentent de suivre la mode des noms propres ou slogans en anglais, alors qu'aucune étude de marché n'a montré que cela apporte aux entreprises des clients supplémentaires.

La mise en accusation pour forfaiture et trahison des principaux gouvernants et responsables politiques nommément désignés jusqu'en 2017 a eu un très large écho. Certains intervenants ont craint que la nouvelle équipe en formation n'ait d'autres priorités, notamment économiques. Or, l'économie donne actuellement un rôle important à des personnalités ou des institutions indifférentes, voire hostiles, au français.

D'autres intervenants se sont élevés contre la sensation d'impuissance qui résulte de cette analyse, estiment qu'il faut veiller à garder une neutralité politique pour pouvoir aborder les nouveaux responsables et rassembler les sympathisants de toutes opinions. D'autant que, par ailleurs, il y a bien d'autres champs d'action, par exemple multiplier les informations et pressions par contact physique direct avec l'environnement notamment commercial, qui suit la mode, mais est accessible au raisonnement. Sans parler de petites provocations pour attirer l'attention.

Les organisateurs ont diffusé un livret détaillant les mesures ayant saboté l'usage du français depuis dix ans, condamnant de grands responsables nommément désignés, et présentant les actions menées pour y faire face, ainsi que les 14 propositions de politique du français et de la Francophonie telles qu'elles avaient été soumises à l'endossement de tous les candidats à l'Élysée. On peut se procurer le livret « Halte à l'assassinat » en le demandant par courriel à *Avenir de la langue française (ALF)*, 34 bis, rue de Picpus, 75015 Paris, tél. : 01 43 40 16 51, avenirlf@laposte.net et en joignant un chèque de 5 euros.

Yves Montenay, président de l'Institut culture, économie et géopolitique (ICEG), et Albert Salon, président d'Avenir de la langue française (ALF)

La langue française, encore

(*L'Humanité*, 4 mai 2017)

Écouter les mots

Je me rendrai à la conférence de presse organisée mardi prochain, à Paris, par les associations *Avenir de la langue française (ALF)* et *COURRIEL*. Celles-ci se proposent, une fois de plus, d'interpeller les responsables politiques sur le soutien à la langue française en France, et sur sa présence dans le monde, ce que l'on appelle Francophonie. Je suis de tout cœur avec elles.

Excellente idée, en effet, que de demander si après le Brexit la langue anglaise doit demeurer une des langues officielles de l'Union européenne. Légitime fronde que de contester le misérable slogan de Paris pour les Jeux olympiques de 2024, « Made for sharing », slogan qui a déjà servi, souligne l'Académie française, pour les biscuits Cadbury et la bouffe rapide Burger King. Juste combat que de lutter contre l'invasion de l'anglais dans la langue publicitaire et les intitulés d'émissions télévisées. Démarche juridiquement incontestable que d'en appeler à l'application de la loi dite Toubon de 1994.

Mais quelle forêt derrière ces arbres ; quel océan derrière ces vaguelettes ! La question de la langue française ne peut se réduire à la dénonciation d'infractions. Elle est ou devrait être un sujet politique majeur. Le français comme instrument indispensable de vie civique, alors que tant de jeunes sortent du système scolaire sans le maîtriser correctement. Le français comme trait d'union entre tous ceux qui vivent sur le même sol, quelle que soit leur origine. Le français comme lien avec tous ceux, Rabelais, Descartes, tant d'autres, qui en ont fait la sève de la pensée et une langue apte à tout dire de l'humain. Le français comme réconciliation avec les « colonisés » de jadis, qui s'en emparèrent pour rendre intelligible leur destin. Je pense une fois encore au chef-d'œuvre de Kourouma, *Allah n'est pas obligé*, dont le jeune narrateur manipule des dictionnaires...

Tout cela mériterait des développements dont je n'ai pas l'espace ici. Pour en revenir à la conférence de presse d'*ALF* et de *COURRIEL*, je mentionnerai cette indication dans le message que m'a envoyé M. Albert Salon, organisateur. Trois candidats au premier tour de l'élection présidentielle ont dit agréer les engagements qu'il leur demandait de prendre : François Asselineau, Nicolas Dupont-Aignan et Jean-Luc Mélenchon. Il se passe des choses étranges dans ce pays.



[François Taillandier](#). Écrivain.

Démarche associative contre « Task Force » à l'Élysée

Paris, le 29 mai 2017

Monsieur le Président de la République,

À l'issue du conseil de Défense que vous avez présidé le mercredi 24 mai, le porte-parole du gouvernement a annoncé la création d'une « TASK FORCE » antiterroriste.

Au nom des associations *Avenir de la langue française (ALF)* et *Forum francophone international (FFI-France)* que je préside, je vous demande d'annuler cette fâcheuse utilisation, par les plus hautes autorités de la France, d'une expression anglaise pour créer

une cellule antiterroriste purement française, rattachée directement à la Présidence de la République.

Le service *France Terme*, géré par la *Délégation générale à la langue française*, organe du *ministère de la Culture et de la Communication*, ne propose pas moins de six expressions officielles pour traduire en français cette expression anglaise. La loi 94-665 du 4/08/1994 fait obligation à toute personne du service public, à tous niveaux de l'État, d'utiliser la langue française lorsqu'il existe une terminologie officielle, ce qui est le cas.

Nos associations pour le français, et tous nos compatriotes attachés à leur langue officielle et nationale, pensent que cette appellation est due à une erreur de communication du porte-parole qui peut être très aisément – et publiquement – réparée, grâce à votre décision personnelle.

Veillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de notre confiance neuve et de notre très haute considération.

Albert Salon

L'élection présidentielle et la langue française : l'Union populaire républicaine (UPR), de François Asselineau, modèle rare d'engagement

Interrogé en février 2017 par le Collectif inter-associatif pour le français et la Francophonie, dont fait partie *ALF*, François Asselineau, alors candidat à la présidence de la République, a rappelé son engagement ainsi que celui de l'Union populaire républicaine qu'il préside, en faveur de la langue française.

Pendant la campagne électorale, François Asselineau a tenu toutes ses réunions publiques en présence du drapeau de l'Organisation internationale de la Francophonie aux côtés du drapeau tricolore pour montrer la priorité qu'il entend donner à la coopération avec les pays de la Francophonie.

Pour François Asselineau, la vitalité et le prestige de la langue française sont liés à l'indépendance de la France. Le combat pour la défense et la promotion de notre langue passe nécessairement par le retrait de la France de l'Union européenne et de l'OTAN. L'« esprit d'abandon » de nos dirigeants politiques pour la Francophonie est en parfait accord avec la construction européenne qui, en cloisonnant la France dans un ensemble géopolitique, promu dès ses débuts par des intérêts américains, nous coupe du reste du monde, en particulier des pays de la Francophonie. François Asselineau rappelle que la langue française est en déclin en Europe, c'est-à-dire dans cet ensemble géopolitique dont les partisans de la construction européenne prétendent qu'il est l'avenir de la France, alors qu'il en est en réalité le tombeau⁽¹⁾.

Depuis la création de l'UPR en 2007, François Asselineau n'a cessé de dénoncer le travail de sape de la langue française que les gouvernements européens, de droite comme de gauche, poursuivent avec obstination. Ce fut le cas en 2013 lorsque l'UPR a mené campagne contre la loi Fioraso en lançant une pétition qui a recueilli près de 12 000 signatures et en organisant un colloque qui a réuni, à Paris, des représentants syndicaux et associatifs mais également des chercheurs et des universitaires. D'autre part, François Asselineau a, au sein de son mouvement politique, fait prendre conscience à ses

militants de l'importance de la Francophonie et de ce que la promotion de notre langue dans le monde doit être l'un des piliers de la politique de la France. L'UPR a été classée par le ministère de l'Intérieur en « divers » à toutes les consultations électorales, c'est-à-dire ni à droite ni à gauche parce que le combat mené par le mouvement politique de François Asselineau transcende le clivage entre la droite et la gauche, à l'instar du combat pour la langue française qui rassemble des militants venus de tous les horizons politiques.

Dans son programme présidentiel, François Asselineau s'est engagé à créer⁽²⁾ un Parlement de la Francophonie pour donner corps à une véritable communauté francophone en entretenant un lien politique permanent entre les États de la Francophonie et favoriser l'adoption de positions communes dans les grandes organisations internationales (ONU, OMC, FMI, etc.). Il a également proposé de réorienter une partie des fonds structurels actuellement versés à l'Union européenne, vers les États de la Francophonie, de développer un système d'échanges universitaires de type Erasmus avec ces mêmes États et de sensibiliser le peuple français à son appartenance au monde francophone.

Nicolas Terver

1) NDLR : Le programme général de François Asselineau est de loin l'un des plus engagés qui soient en direction de la langue française. Mais cela étant la tâche prioritaire, aujourd'hui, est de rétablir et d'intensifier l'usage du français à Bruxelles, dans les institutions européennes, sans attendre un hypothétique retrait de l'Union européenne ou de l'OTAN.

2) Il existe déjà une Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), organe officiel de l'OIF. Il est vrai que cette assemblée, émanation de Parlements des pays membres, a un rôle non législatif, mais uniquement consultatif. Ses avis sont toutefois fort précieux.

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Tout ce qui peut contribuer à fortifier la langue française aujourd'hui est bienvenu. L'une des chances de retarder son étiolement, peut-être une condition de sa survie, est la solidarité entre les nations francophones, qui doit obliger notre langue à une diversité de bon aloi, et à une ouverture d'esprit salutaire de la mentalité des Français à l'égard des parlers d'ailleurs, tout particulièrement du Québec et de Belgique, ces pays plus francophones de souche que la France elle-même. Nous devons intégrer cette diversité d'accents et de lexique dont jouissent les langues européennes fortes, comme l'anglais et l'espagnol.

La France présente une différence énorme avec les autres pays européens : notre pays s'est francisé, linguistiquement, par l'action forcée de l'école primaire entre 1880 et 1920 – quarante ans –, une génération d'importance capitale qui a « fait la France », intellectuelle et affective. Cette nation scellée dans un flot de sang ! De même que l'Allemagne s'est unifiée à partir de la notion d'« aryen », la France s'est homogénéisée, dans une large mesure, par la dictature de l'orthographe.

Le nouveau péché laïc

Oui ! J'ai beau en vouloir à nos aïeux d'avoir assis le pouvoir républicain en s'aidant de cette béquille nationaliste : il en a été ainsi, et nous ne pouvons pas changer l'Histoire. L'unité symbolique de la France est représentée abusivement certes, mais bien réellement, par la sacro-sainte graphie correcte de la langue d'État laïque et obligatoire. L'orthographe a été un gage de diplômes et d'emplois, modestes ou prestigieux, dans la grande usine de la fonction publique. L'orthographe fut en quelque sorte le ciment du sentiment national au même titre que le service militaire et l'anticléricalisme étatisé. La « faute » d'orthographe a été pendant longtemps le nouveau péché laïc !

Ça, c'est une originalité que la France ne partage avec personne. Alors ? Eh bien, contrairement à ce que prônent certains linguistes trop « professionnels », il convient de réformer l'orthographe du français avec la plus grande timidité. Ce qui importe n'est pas de savoir si une modification est justifiée « scientifiquement », mais de doser les dégâts qu'elle peut produire dans l'imaginaire des francophones. De ne pas leur donner le sentiment regrettable d'une faillite, et qu'ils ne quittent pas mentalement le navire, ce qui, aujourd'hui, se traduit par passer corps et biens dans la frégate anglaise.

De plus, rien ne prouve qu'une simplification substantielle de notre orthographe faciliterait son apprentissage auprès de quiconque. La dyslexie est un phénomène lié aux conditions psychologiques d'un individu, pas à la difficulté d'une représentation graphique. Par contre, les subtilités orthographiques font partie du charme secret d'une langue écrite, et nul ne parle de simplifier la graphie délirante de l'anglais afin de mieux le répandre dans le monde ! De plus, les pays qui ont opéré une réforme pour l'espagnol, le russe, l'italien l'ont fait dans des périodes de fièvre expansive, pas en pleine récession, dans la panique d'un colmatage. L'essentiel est de faire aimer le français aux jeunes, et quand on aime, on ne compte pas vraiment les lettres !

Retrouvez les chroniques de Claude Duneton (1935-2012) chaque vendredi. Écrivain, comédien et grand défenseur de la langue française, il tenait avec gourmandise la rubrique « Le plaisir des mots » dans les pages du *Figaro littéraire*. Erreurs de syntaxe ou d'orthographe, faites-nous part de vos remarques à orthographe@lefigaro.fr

Une décision historique de la Cour constitutionnelle italienne par l'Observatoire européen du plurilinguisme¹

La Cour constitutionnelle italienne fait barrage au tout-à-l'anglais dans l'enseignement supérieur de son pays !

NDLR : Alors qu'en France les tribunaux administratifs (TA) que nous avons saisis se sont tous (honte !) contorsionnés pour ne pas condamner les universités (dont l'ENS !) et grandes écoles qui avaient offert des formations diplômantes exclusivement en anglais. Le TA de Paris a, dans un autre domaine, refusé de condamner le Comité de présentation de la candidature de Paris à l'organisation des JO de 2024 et la mairie de la capitale pour avoir choisi le débile slogan en anglais « made for sharing » triomphalement projeté sur

¹ <http://www.observatoireplurilinguisme.eu>

la tour Eiffel le 3 février 2017, lors d'une réception de lancement à sonorité anglaise ! D'autres exemples, à Nîmes, en Savoie, ailleurs, tout aussi étonnants, nous amènent à penser que la France n'a plus une justice administrative soucieuse de faire appliquer les lois et la Constitution lorsque l'hégémonie linguistique anglo-saxonne est légitimement mise en cause. Il s'agit là d'une terrible forfaiture ! (A. S.)

Éditorial, *Lettre de l'OEP n° 69, mars-avril 2017*² : **L'anglais dans l'enseignement supérieur, une décision historique de la Cour constitutionnelle italienne.**

Nous pourrions aussi intituler cet éditorial : L'article 2 de la loi Fioraso, trois ans après ?

Épilogue

Le débat un peu technique avait au printemps 2013 enflammé les passions et fait dérapier la communication sur les ondes et dans la presse écrite. Il se situait dans le sillage, à quelques mois d'intervalle d'une autre affaire similaire : le passage de l'*Istituto Politecnico di Milano* au tout-anglais à partir du master. En France, l'offensive a pris la forme d'un article du projet de loi sur la recherche et l'enseignement supérieur qui devait abolir les restrictions opposées par la « loi Toubon » au développement de formations dispensées uniquement en anglais.

Très vite, la discussion a tourné à une nouvelle bataille d'Hernani, à une querelle des Anciens et des Modernes, les coups ont parfois volé bas, et l'expression d'opinions parfois frôlé l'invective ou l'insulte. C'était pour ou contre le français, pour ou contre l'anglais, le débat sombrant dans la confusion et ne connaissant aucune conclusion dans une presse dépassée, tandis que le débat parlementaire suivait son cours pour aboutir à un résultat tout à fait important mais que tout le monde ou presque ignore aujourd'hui.

Quelle était donc la question ? Il ne s'agissait en aucune manière, comme beaucoup l'ont cru, de savoir s'il fallait ou non faciliter l'utilisation de langues étrangères dans l'enseignement. Ce fait est acquis depuis plus d'un demi-siècle, depuis qu'ont été ouvertes en France les premières sections internationales. Au niveau européen, ont été promues les classes dites EMILE qui permettent l'enseignement dans une langue étrangère des matières non linguistiques. L'enseignement des langues étrangères n'ayant jamais été nuisible à la langue maternelle (relire Rabelais), l'affaire est entendue. Non, la question était de savoir si l'on allait autoriser pour la totalité d'une formation le remplacement du français par l'anglais en France, de l'italien par l'anglais en Italie, de l'allemand par l'anglais en Allemagne, etc. C'était cela l'enjeu, et les arguments employés par les défenseurs de cette option n'étaient qu'écran de fumée.

Seulement, le Parlement a dit « non », avec le soutien de la ministre Geneviève Fioraso, sans doute convaincue finalement par les arguments développés par une quarantaine de députés de son parti. Tout en facilitant le recours aux langues étrangères, le Parlement a tout simplement imposé une limite au volume d'enseignement dispensé en langue étrangère pour une même formation à 50 % du volume total et a posé des exigences pour la délivrance du diplôme qui nécessite une maîtrise suffisante du français.

Pendant ce temps, la procédure en Italie a suivi son cours.

² http://www.observatoireplurilinguisme.eu/images/Lettre_d_information/Lettre_69/Lettre_69.pdf (avec l'aimable autorisation de l'OEP).

Des universitaires et étudiants de l'*Istituto Politecnico di Milano* ont fait condamner par le tribunal administratif de Lombardie la décision des instances de l'université, laquelle a fait appel, mais la cour d'appel a émis un doute sur la constitutionnalité de cette décision et a donc renvoyé à la Cour constitutionnelle le soin de juger de cette question, ce qu'elle vient de faire. On retiendra que selon la Cour constitutionnelle, la loi universitaire italienne ne pouvait légitimer la décision de l'*Istituto Politecnico di Milano*, mais l'on retiendra aussi l'importance des arguments développés par la Cour italienne et que souligne l'*Accademia della Crusca* dans son communiqué que nous avons publié sur le site de l'OEP.

La Cour écrit que la langue italienne, du fait de son caractère officiel et donc de sa primauté, est vecteur de la culture et de la tradition immanentes à la communauté nationale, garanties par l'art. 9 de la Constitution. L'intégration progressive supranationale des systèmes et l'érosion des frontières nationales déterminées par la mondialisation, peuvent mettre en danger cette fonction de la langue italienne, mais ces phénomènes ne doivent pas enfermer cette dernière dans une position de marginalisation : au contraire, la primauté de la langue italienne n'est pas seulement constitutionnellement indéfectible, mais elle devient encore plus décisive pour la pérennité de la transmission du patrimoine historique et l'identité de la République, ainsi que pour la garantie de la préservation et de la valorisation de l'italien comme bien culturel en soi.



La Cour poursuit en affirmant que « le rôle central constitutionnel nécessaire de la langue italienne s'acquiert à l'école et dans les universités »

L'objectif de l'internationalisation, c'est l'avis de la Cour, « doit être atteint [...] sans porter atteinte aux principes constitutionnels de la primauté de la langue italienne, de l'égalité dans l'accès à l'enseignement universitaire et de la liberté d'enseignement ». « Si on interprétait la disposition objet du présent jugement comme permettant aux universités d'organiser une offre de formation générale qui prévoit des cours entiers délivrés **exclusivement dans une autre langue que l'italien**, y compris dans des secteurs dans lesquels l'objet même de l'enseignement le demande, on aboutirait alors, sans aucun doute, à **un sacrifice illégitime** de ces principes. Le caractère exclusif de la langue étrangère, en fait, tout d'abord exclurait, de manière intégrale et indistincte, la langue officielle de la République de l'enseignement universitaire de champs entiers du savoir.

Les buts légitimes de l'internationalisation ne peuvent pas réduire la langue italienne, au sein de l'université italienne, à une position marginale et subordonnée, en faisant disparaître cette fonction de vecteur de l'histoire et de l'identité de la communauté nationale, qui lui est propre, ainsi que son être, en soi, de patrimoine culturel à préserver et à valoriser. »

Nous devons aussi nous intéresser à ce qui s'est passé en France depuis le vote de la loi le 22 juillet 2013. Eh bien ! le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'est montré d'une totale passivité pour appliquer la loi. Alors qu'il aurait dû indiquer aux universités et établissements d'enseignement supérieur comment ils devaient intégrer l'application de la loi dans leur demande d'habilitation, rien n'a été fait, ce qui veut dire que la totalité des habilitations délivrées, dont aucune, semble-t-il, n'a été publiée au Bulletin officiel de l'Éducation nationale, est en fait virtuellement illégale. De nombreuses formations 100 % en anglais ont continué à être ouvertes depuis 2013.

Le nombre de formations de niveaux licence ou master totalement en anglais était de 634 en avril 2013, 671 en mai 2014, 778 en mars 2015, 821 en octobre 2015, 927 en octobre 2016 et 951 en janvier 2017. En quatre ans, l'augmentation a été de 317, soit +50 %. Certes, les formations partiellement en anglais se sont plus rapidement développées, passant de 161 en avril 2013 à 315 en janvier 2017, soit une augmentation de 154, soit +95,7 %. Mais, partant de plus bas, on reste très loin du compte. Par rapport à l'ensemble, de 20,25 % en avril 2013, soit avant la loi Fioraso, on passe à 24,88 % en janvier 2017. *On est clairement devant une situation de non-application d'une disposition législative par le gouvernement.*

Pire, c'est sous la pression ministérielle que l'École polytechnique française, un des joyaux de l'enseignement supérieur en France, s'est pliée aux standards de la communication en lançant de nouvelles formations de niveau master 100 % en anglais, ce qui a suscité l'émotion de l'OEP. Nous savons, depuis que nous avons rencontré la direction de l'école, que les choses sont plus complexes et que l'École, en dépit des apparences, n'a pas renoncé à deux siècles d'histoire et reste fidèle à sa mission de service public.

Démontrer le caractère essentiellement mercantile des formations uniquement en anglais, montrer l'absence de productivité intellectuelle de ce type de formation, et le mauvais service qu'elles rendent tant aux étudiants accueillis qu'aux pays d'accueil, comprendre que pour certains petits pays, l'alignement sur le modèle dominant, le modèle américain, tient lieu de rationalité, montrer aussi que des pays comme la France, l'Allemagne ou l'Italie ne peuvent s'y soumettre, sont des aspects du même débat qui ne peuvent être développés ici mais qui le sont et le seront par ailleurs.

L'important est que la résistance s'organise et la Cour constitutionnelle italienne vient de nous envoyer un message fort.

Prenons le temps d'y réfléchir en profondeur, de mesurer la portée des phénomènes auxquels nous assistons, et continuons le combat. Celui-ci n'est pas médiocre. Internationalisation n'est pas anglicisation.

Le Réseau francophone numérique

Le Réseau francophone numérique (RFN) est une association internationale créée par les 26 plus grandes institutions documentaires de la Francophonie (Belgique, Bénin, Cambodge, Canada, Côte d'Ivoire, France, Haïti, Maroc, Québec, Sénégal, Suisse, Vietnam...). Déjà engagées dans des programmes de numérisation patrimoniale ou soucieuses de développer des projets dans ce domaine, elles fédèrent leurs efforts au service du rayonnement des cultures francophones et de la langue française. Leur nature est variée : archives nationales, bibliothèques nationales, bibliothèques universitaires, bibliothèques patrimoniales. Ce réseau, qui compte de nouvelles adhésions chaque année, témoigne, à travers des collections patrimoniales uniques encore peu connues, parfois menacées de dégradation, des échanges culturels intenses rendus possibles par le partage de la langue française. C'est à travers cette organisation, et avec le soutien financier de l'OIF, que des actions de numérisation et de formation ont pu être entreprises dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et des Caraïbes.

La première bibliothèque numérique développée à l'international sous marque blanche

Réaliser une bibliothèque numérique collective francophone via le dispositif Gallica marque blanche, c'est proposer aux différents pays membres du RFN une plateforme de diffusion de leurs documents numérisés sur la toile ainsi qu'une solution d'hébergement et de sauvegarde pérenne.

La bibliothèque numérique du RFN offre aux 274 millions de locuteurs francophones (données OIF) les fonctionnalités de recherche et de consultation issues de Gallica. Elle représente de façon équitable les différents pays et reflète la variété et la richesse des documents disponibles sur le site (imprimés, cartes, lots d'images, presse, etc.). Des corpus géographiques et des sélections thématiques sont proposés et présentés par des personnalités du monde de la recherche francophone. Ainsi, Alain Rey, lexicographe français et rédacteur en chef des publications des éditions Le Robert, présente le parcours consacré à la langue française tandis que la diffusion des droits de l'homme est introduite par le professeur Samba Thiam, directeur de l'Institut des droits de l'homme et de la paix de l'université Cheikh-Anta-Diop de Dakar (Sénégal).

Laurence Engel : « La BnF est prête pour accueillir tout ce qui est nativement numérique »

La bibliothèque francophone numérique est constituée d'un fonds initial d'un millier de documents issus des collections de dix membres du Réseau sélectionnées pour leur intérêt patrimonial (Bibliothèque royale de Belgique, Bibliothèque et Archives du Canada, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque haïtienne du Saint-Esprit, Bibliothèque nationale du Luxembourg, Bibliothèque et Archives universitaires d'Antananarivo-Madagascar, Bibliothèque nationale du royaume du Maroc, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Institut fondamental d'Afrique noire de l'université Cheikh-Anta-Diop du Sénégal, Bibliothèque nationale de Suisse). Elle sera enrichie progressivement par les autres partenaires.

Paris n'est plus la ville francophone la plus peuplée du monde

Ilyes Zouari : secrétaire général adjoint de la revue *Population & Avenir* ; administrateur d'*Avenir de la langue française (ALF)*. Le 15/05/2017.

NDLR : Notre administrateur, excellent observateur de la francophonie mondiale, sur laquelle il a écrit en 2016 un ouvrage fort utile, publie cette étude sous sa seule responsabilité.

La ville de Kinshasa vient de dépasser Paris pour devenir la plus grande ville francophone du monde. Cette évolution confirme la montée en puissance de l'Afrique francophone et de ses capitales. La France continue toutefois à briller par son absence en République démocratique du Congo.

Dans son rapport « Les villes du monde en 2016 », l'ONU nous indique que la ville de Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo (RDC), comptait 12,1 millions d'habitants au 1^{er} juillet 2016. La métropole congolaise fait donc désormais partie du club très restreint des « mégapoles », terme désignant les agglomérations de plus de 10 millions d'habitants. Le critère de l'agglomération (ou unité urbaine) est en effet le seul à être retenu par ce rapport afin de pouvoir mesurer l'importance réelle d'une ville et de la comparer à celle d'autres villes. Tout découpage administratif et arbitraire ne constituant pas une base de comparaison valable.

Kinshasa, plus grande ville francophone du monde



Avec une croissance démographique annuelle de 4,2 % en moyenne sur la période 2000-2016, la population « kinoise » dépasse désormais celle de l'agglomération parisienne, estimée à 10,9 millions. Chose tout à fait logique lorsque l'on sait que la RDC est aujourd'hui le premier pays francophone du monde, avec plus de 78 millions d'habitants. Également surnommée « Congo-Kinshasa », afin de la différencier du « Congo-Brazzaville » voisin, elle est, par ailleurs, le plus grand pays d'Afrique subsaharienne (2,345 millions de km²) et le second du continent, très légèrement derrière l'Algérie (2,381 millions de km²). Vaste comme plus de la moitié de l'Union européenne tout entière, et abritant de gigantesques parcs nationaux, la RDC est aussi le seul État africain à s'étendre sur deux fuseaux horaires.

Ce statut de première ville francophone du monde se confirme également lorsque l'on se base sur le nombre de locuteurs du français, probablement supérieur à 11,1 millions. Dans son rapport « La langue française dans le monde, 2010 », l'OIF avait en effet indiqué que

92 % de la population kinoise parlait le français, d'après une enquête de la TNS-Sofres. Kinshasa se présente donc aujourd'hui comme une ville parfaitement bilingue où le français côtoie le lingala, langue maternelle de la grande majorité des habitants et parlée par la quasi-totalité de la population. Parmi les plus de 200 langues présentes sur le territoire congolais, le lingala est d'ailleurs l'un des quatre idiomes à avoir le statut de langue nationale (avec le kikongo, le tshiluba et le swahili), et constitue l'une des deux langues véhiculaires du pays, au côté du français, langue officielle.

Enfin, il convient d'ajouter que la capitale française, deuxième plus grande ville d'Europe, après Moscou (12,3 millions) et toujours devant Londres (10,4 millions), contrairement à ce qu'affirment certains avec une insistance curieuse, se fait distancer encore davantage si l'on tient compte de la grande agglomération transfrontalière francophone que constituent les deux villes de Kinshasa et de Brazzaville. Séparées par le seul fleuve Congo, ces deux capitales, les plus proches du monde, totalisent à présent une population de 14 millions d'habitants.

Une francophonie africaine en force...

Cette évolution traduit ainsi la montée en puissance de l'Afrique francophone et de ses capitales. En plus de Kinshasa, ce vaste ensemble, grand comme 3,1 fois l'Union européenne et regroupant 380 millions d'habitants, abrite désormais la troisième ville francophone du monde, en l'occurrence Abidjan et ses 5 millions de citadins. La capitale ivoirienne précède ainsi les villes de Montréal (4 millions) et de Dakar (3,7 millions). Vient ensuite Casablanca (3,5 millions), ville « arabo-berbéro-francophone » où l'on peut « vivre en français », langue de l'enseignement, de l'administration, des affaires et des médias, au côté de l'arabe.

L'application de ce critère assez strict et de bon sens, qu'est celui de la capacité de vivre en français sur un territoire donné, permet ainsi de bien identifier les pays et territoires véritablement francophones, et d'éviter par là même toute confusion contreproductive avec la liste des pays membres de l'OIF (organisation désormais davantage politique que culturelle, et réunissant en son sein une majorité de membres non francophones).

Cette émergence démographique vient donc s'ajouter à l'émergence économique de l'Afrique francophone, qui s'affirme comme l'un des principaux relais de la croissance mondiale. Et en particulier sa partie subsaharienne, qui constitue la zone la plus dynamique du continent. En effet, et après avoir connu une croissance annuelle de 5,1 % en moyenne sur la période quadriennale 2012-2015, cet ensemble de 22 pays a enregistré une croissance globale de 3,7 % en 2016, tandis que le reste de l'Afrique subsaharienne observait une hausse de 0,8 % de son PIB (3,8 % sur la période 2012-2015). Concentrant, cette même année, 9 des 13 pays africains ayant affiché une croissance supérieure ou égale à 5 %, cet espace a réalisé les meilleures performances du continent pour la troisième année consécutive et pour la quatrième fois en cinq ans, notamment grâce à la meilleure résistance de la majorité des pays francophones pétroliers et miniers à la chute des cours. En 2016, la croissance s'est ainsi établie à 5,6 % au Cameroun et à

3,2 % au Gabon (ou encore à 3,6 % en Algérie, plus au nord), tandis qu'elle était quasi nulle en Afrique du Sud et en Angola (0,4 %) et négative au Nigeria (-1,7 %).

... et une absence quasi totale de la France en RDC

Mais le désintérêt assez marqué de la France pour l'Afrique subsaharienne francophone, où elle est aujourd'hui commercialement devancée par la Chine, et même par le Maroc dans certains domaines, est encore plus criant en RDC où l'Hexagone brille par son absence. Ce dernier ne pèse ainsi que pour 3 % du commerce extérieur de ce pays qui a réalisé une croissance annuelle de 8,1 % en moyenne sur la période 2012-2015, et dont la Chine fournissait 20,6 % des importations et absorbait 43,5 % des exportations en 2015.

Par ailleurs, la RDC ne bénéficie chaque année que de moins de 2 % de l'enveloppe globale consacrée par la France à l'Aide publique au développement (APD). Occasion de rappeler, au passage, que la somme totale allouée par l'Hexagone aux 25 pays de l'Afrique francophone au titre de l'APD (2,8 milliards d'euros en 2015, Maghreb inclus) est près de trois fois inférieure à sa contribution nette au budget européen (7,9 milliards en 2015). Contribution qui bénéficie à un ensemble de pays deux fois moins peuplés que l'Afrique francophone, et se tournant, de surcroît, d'abord vers les industries allemandes et autrichiennes...

Enfin, il est également à noter que la part des étudiants originaires de la RDC ne représente que 1 % de l'ensemble des étudiants africains présents en France. Ou encore, que la part des projets réalisés dans ce pays par les collectivités et structures intercommunales françaises, au titre de la coopération décentralisée, est inférieure à 1 % du nombre total des projets qu'elles réalisent sur le continent.

Ce désintérêt est d'autant plus regrettable que la RDC pourrait compter 124 millions d'habitants en 2030, soit près de deux fois plus que la France métropolitaine (68 millions). Cette même année, et toujours selon l'ONU, la nouvelle capitale démographique du monde francophone, Kinshasa, devait franchir la barre des 20 millions d'habitants, et devenir ainsi l'une des plus grandes mégapoles du monde. Certes encore moins peuplée que Tokyo, toujours première (37,2 millions contre 38,1 aujourd'hui), mais près de deux fois plus peuplée que Paris (11,8 millions).

Cette dernière aurait d'ailleurs probablement pu conserver, à cette date, son statut de première ville francophone si la France n'avait pas été, démographiquement, l'« homme malade » de l'Europe et du monde entre 1750 et 1945. Deux siècles « perdus » au terme desquels la population de la France n'avait augmenté que de moitié, tandis que celle de tous les autres pays européens (à l'unique et tragique exception de l'Irlande) avait triplé, quadruplé ou quintuplé... @i_Zouari

En savoir plus sur <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-170002-paris-nest-plus-la-premiere-ville-francophone-du-monde-2086895.php#ot3YhxA27ZwWuqWI.99>

Pour une réorientation de l'aide publique au développement de la France par Ilyes Zouari



LE CERCLE/POINT DE VUE - La France consacre l'essentiel de son aide publique au développement à des pays non francophones. Ceci dénote un manque de cohérence, de culture de l'efficacité et de vision stratégique, à l'inverse d'autres grandes puissances comme le Royaume-Uni.

Quelques jours après la fin de la « Semaine de la langue française et de la francophonie », force est de constater que l'aide publique au développement (APD) de la France est loin d'accorder la priorité aux pays francophones du Sud. C'est ce qui ressort d'un rapport du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2017, publié en novembre dernier et fournissant les chiffres détaillés de l'APD pour l'année 2015.

Une politique toujours peu francophonophile

Ainsi, trois des quatre premiers bénéficiaires de l'aide bilatérale française en 2015 étaient des pays d'Amérique latine, en l'occurrence la Colombie (1^{re}), la République dominicaine (3^e) et le Brésil (4^e). À ces derniers s'ajoutent l'Afrique du Sud (7^e) et la Jordanie (8^e) parmi les dix premiers récipiendaires. Chose plutôt surprenante, notamment lorsque l'on s'aperçoit que la Colombie recevait plus du double de la somme allouée au Maroc (2^e avec 214 millions d'euros, et premier pays francophone du classement), et que le Brésil, déjà assez développé, accorde lui-même des aides aux pays lusophones d'Afrique subsaharienne. Cette situation est encore plus frappante en ce qui concerne l'aide multilatérale, qui pèse pour environ 40 % de l'APD globale et où les pays francophones ne représentent, chaque année, que deux des dix premiers pays bénéficiaires. Lire aussi : « Aide publique au développement : les montants pour les réfugiés ont doublé en 2015 ». Finalement, aides bilatérale et multilatérale confondues, les 25 pays d'Afrique francophone n'ont à nouveau reçu que 35 % des 8 milliards d'euros de l'APD française pour l'année 2015 (donc 2,8 milliards), soit une part stable depuis plusieurs années. En effet, et à titre d'exemple, la Colombie se classait déjà deuxième des pays bénéficiaires de l'aide bilatérale en 2014, tandis que le Brésil occupait également la quatrième place. Deux ans plus tôt, en 2012, ce dernier arrivait même à la deuxième position, dans un classement où l'on retrouvait aussi la Chine à la quatrième place, alors qu'elle était déjà la seconde puissance économique mondiale. Enfin, cette politique s'observe également au niveau de

l'Agence française de développement (AFD), qui a aussi consacré à l'Afrique francophone près de 35 % des 6,7 milliards d'euros d'autorisations de financement accordés à des pays étrangers en 2015 (dont environ 2 Mds provenant de l'APD). Parmi les dix premiers récipiendaires, l'on trouve ainsi l'Inde (2^e), la Colombie (3^e), l'Afrique du Sud (5^e), le Kenya (6^e) et la Jordanie (7^e). Quant au Brésil, il se classe deuxième en termes de financements cumulés sur la période quinquennale 2011-2015.

Absence de cohérence et de culture de l'efficacité

Pourtant, l'ensemble des études économiques démontre clairement que les échanges peuvent être bien plus importants entre pays partageant une même langue (jusqu'à 65 % de plus selon le rapport Attali sur la Francophonie). Ainsi, ce n'est pas un hasard si les Québécois sont proportionnellement quatre fois plus nombreux que les Américains à se rendre chaque année en France et à y dépenser. En d'autres termes, toute richesse créée dans un pays francophone au bénéfice de l'économie locale finit par revenir significativement dans le circuit économique des autres pays francophones, et ce, en vertu d'un mécanisme semblable à celui des vases communicants. D'où le concept de zone de coprosperité, une des traductions possibles du terme Commonwealth. À la différence de la France, le Royaume-Uni a donc fait le choix de la cohérence et de l'efficacité en privilégiant ouvertement les pays de langue anglaise, qui représentent chaque année huit des dix premiers bénéficiaires bilatéraux et auxquels sont consacrés les deux tiers du volume global de l'APD britannique (selon l'*Office for national statistics* - ONS).

Cet apport est d'autant plus massif que cette dernière est désormais la deuxième plus importante au monde, atteignant 16,4 milliards d'euros en 2015 (0,7 % du PIB), soit plus du double de l'aide française (+103 %). Pourtant, et comme chaque année, des pays comme la Colombie, le Brésil ou encore la Chine ne font guère partie des vingt premiers bénéficiaires de l'aide financière du Royaume-Uni... D'ailleurs, ce volontarisme britannique est partiellement financé par une plus faible contribution nette au budget de l'Union européenne (UE). En 2014, celle-ci s'établissait ainsi à 6,1 milliards d'euros, alors qu'elle s'élevait à 7,9 milliards pour la France, soit près de trois fois plus que l'aide tricolore allouée à l'Afrique francophone. Pourtant, ce vaste ensemble est deux fois plus peuplé que la somme des pays européens financés par l'Hexagone, de surcroît déjà assez développés et se tournant d'abord vers les industries allemandes et autrichiennes (ainsi subventionnées par le contribuable français). Cette politique française est d'autant plus contreproductive que l'Afrique francophone, regroupant 380 millions d'habitants et grande comme 3,1 fois l'Union européenne, s'affirme comme l'un de principaux relais de la croissance mondiale. Et en particulier dans sa partie subsaharienne, qui constitue la zone la plus dynamique du continent avec une croissance globale de 3,7 % en 2016, contre 0,8 % pour le reste de l'Afrique subsaharienne. Concentrant, cette même année, 9 des 13 pays africains ayant enregistré une croissance supérieure ou égale à 5 %, cet espace a réalisé les meilleures performances du continent pour la troisième année consécutive et pour la quatrième fois en cinq ans, notamment grâce à la meilleure résistance de la majorité des pays francophones pétroliers et miniers à la chute des cours. En 2016, la croissance s'est ainsi établie à 5,6 % au Cameroun et à 3,2 % au Gabon (ou encore à 3,6 % en Algérie, plus au nord), tandis qu'elle était quasi nulle en Afrique du Sud et en Angola (0,4 %) et négative au Nigeria (-1,7 %). Pourtant, l'Afrique francophone n'a représenté en

2014 que 3,8 % du commerce extérieur de biens de la France, dont 1,1 % pour sa partie subsaharienne. Dans cette dernière, l'Hexagone est désormais dépassé par la Chine, qui en fournissait 13,6 % des importations et en absorbait 18,1% des exportations (pour un volume global de 20,8 milliards d'euros), contre respectivement 9,7 % et 6,3 % pour la France (deuxième, avec 10,5 milliards). Celle-ci y est même concurrencée par le Maroc, arrivé en tête des investisseurs étrangers en Côte d'Ivoire en 2015, et dont les banques peuvent s'appuyer sur un réseau d'agences désormais deux fois plus étoffé dans les huit pays de l'espace UEMOA que celui de l'ensemble des banques françaises présentes.

La RDC, symbole du manque de vision stratégique de la France

Mais ce déficit en matière de cohérence se manifeste encore davantage en République démocratique du Congo (RDC), premier pays francophone du monde avec ses 78 millions d'habitants. Vaste comme plus de la moitié de l'UE, ce pays ne bénéficie chaque année que de moins de 2 % de l'APD française, et ce, essentiellement par le canal de l'aide multilatérale (dont la prédominance met en évidence la faiblesse des relations directes entre les deux gouvernements). Dans le même temps, la RDC fait partie des rares pays non francophones à faire partie, chaque année, des principaux bénéficiaires de l'aide britannique, de surcroît près de deux fois plus importante que celle de la France et se réalisant essentiellement par la voie bilatérale.

Ce désintérêt français à l'égard de la RDC s'observe également auprès de l'AFD (moins de 2% des financements du groupe), au niveau de la part des étudiants originaires du pays dans l'ensemble des étudiants africains présents en France (1 % du total, soit environ 1 500 étudiants), ou encore au niveau de la part des projets y étant réalisés par les collectivités et structures intercommunales françaises au titre de la coopération décentralisée en Afrique (< 1 %). Finalement, la France ne pèse que pour 3% du commerce extérieur de ce pays qui a réalisé une croissance annuelle de 8,1 % en moyenne sur la période 2012-2015, et dont la Chine fournissait 20,6 % des importations et absorbait 43,5 % des exportations en 2015. Pourtant, la France pourrait sans grande difficulté accroître sa présence en RDC, dont la souveraineté économique et politique pourrait, à terme, être menacée par l'écrasante prépondérance du partenaire chinois. Et faire de ce pays un partenaire privilégié dans sa politique d'influence en Afrique et dans le reste du monde.

Une histoire qui se répète ?

Ce manque de vision à long terme de l'Hexagone n'est pas sans rappeler la France des XVII^e et XVIII^e siècles, alors trois fois plus peuplée que la Grande-Bretagne et présente sur la majeure partie de l'Amérique du Nord en encerclant les modestes colonies britanniques de la côte est.

Pourtant, et au terme d'une présence longue de près de 160 années, son immense territoire ne regroupait que 80 000 Français en 1763, contre 1,2 million de personnes originaires de Grande-Bretagne de l'autre côté de la frontière. En d'autres termes, et hors dépenses militaires, les Britanniques investirent proportionnellement près de 45 fois plus que l'Hexagone, victime de son obsession européenne alors même qu'il pouvait compter sur le soutien de la grande majorité des tribus amérindiennes, alliées à une France plus respectueuse de leur culture et de leur droit à exister.

En 1763, celle-ci finit même par abandonner l'Amérique du Nord aux Britanniques (et aux Espagnols) afin de conserver ses possessions caribéennes, privilégiant ainsi les gains substantiels et immédiats que procurait, à l'époque, la culture de la canne à sucre.

La France a donc tout intérêt à renouer avec la culture de l'efficacité en investissant prioritairement dans le vaste espace francophone, condition préalable à la mise en place d'une éventuelle francophonie économique. L'émergence démographique et économique de cet espace est d'ailleurs à l'origine de la hausse importante du nombre d'apprenants du français à travers le monde (+43 % en Asie-Pacifique entre 2009 et 2013,), ouvrant ainsi de nouveaux débouchés à l'ensemble des pays francophones, dont la France. Raison de plus d'y investir bien davantage afin d'accompagner et d'amplifier cette évolution positive.

Ilyes Zouari est secrétaire général adjoint de la revue « Population & Avenir » et auteur du *Petit dictionnaire du monde francophone* (L'Harmattan, 2015). En savoir plus sur <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-168643-pour-une-reorientation-de-laide-publique-au-developpement-de-la-france>.

DOSSIER

LES COMBATS ASSOCIATIFS POUR LA LANGUE FRANÇAISE, en France et au-dehors.

I) L'HISTOIRE des luttes associatives pour le français

Contribution à son écriture suggérée au Comité d'histoire du ministère de la Culture, pour rétablir le rôle méconnu, voire occulté*, des associations.

Le rôle des associations pour le français et la Francophonie est resté longtemps méconnu, voire occulté, y compris dans les rapports au gouvernement, et jusque dans un colloque très officiel, présenté en journée d'études quasi universitaires, le 13 octobre 2014 au Sénat, sur le « **Bilan des 20 années d'application de la loi Toubon 94-665, du 4 août 1994** ».

Législateurs et fonctionnaires des institutions publiques tendent, surtout en France, à présenter leur seule action au public, en taisant les apports de la société civile. Or, pour l'historien(ne), il est indispensable pour la manifestation de la vérité – de nombreuses archives en faisant foi – de tenir compte de l'action associative propre, liée ou non à celle des acteurs publics.

Tel est le sens, dans les domaines régaliens du français et de la Francophonie, de la présente contribution qu'un collectif d'associations françaises a jugé nécessaire d'apporter.

Une constatation s'impose d'abord : **en cette matière, véritable cas d'école, l'action associative a précédé l'action du législateur, et a le plus souvent inspiré***, complété, voire dépassé à l'occasion, dans l'application des textes, celle des organismes officiels.

Après les congrégations religieuses chrétiennes, à l'action primordiale et fondatrice, naquirent au XIX^e siècle de grandes associations porteuses de l'action culturelle extérieure : *Alliance israélite universelle* (1860 à Paris), *Alliance française* (1883), et en 1902 la *Mission laïque française* ; dans l'entre-deux-guerres : l'*Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF)*, devenue aujourd'hui l'*Union de la presse francophone (UPF)*. En 1958 naquit *Défense de la langue française* pour traiter de la situation du français en France. Des associations de défense du français étaient nées aussi en Belgique, au Canada, en Suisse. Parallèlement, dans le sillage des « Sociétés de géographie », d'abord anglaises, du mouvement d'expansion européenne au XIX^e siècle, du puissant *Flottenverein* allemand de Guillaume II (« Notre avenir est sur l'eau ! »), puis de sa plus modeste imitation française, la *Ligue maritime et coloniale*, devenue bien plus tard l'Association pour le « *Rayonnement français* », des associations se sont créées pour traiter des liens avec les autres pays de langue française, coloniaux et autres, après la découverte en 1880 par le journaliste Onésime Reclus du mot et de la réalité de la « Francophonie ».

Mais les années 1960, dans la décennie de la « Révolution tranquille » au Québec et des indépendances africaines, virent l'éclosion et le foisonnement en France et dans les pays francophones, d'associations de toutes sortes, dans tous domaines, pour développer ces liens entre les pays ayant le français en partage, non plus dans l'esprit de la projection culturelle et linguistique française sur l'extérieur, mais dans celui de l'échange, du partage, de la coopération équilibrée, avec le développement et la déclinaison en variantes multiples de l'égalité de dignité des cultures, et du fameux « dialogue des cultures ». Ce bouillonnement d'idées généreuses a donné le ton et permis la création de ce qui est devenu la panoplie des institutions de la Francophonie. Le mouvement associatif a fait naître, a tiré, les institutions publiques françaises et internationales, et les a dotées de son patrimoine intellectuel, avant qu'il ne se dégrade parfois en « langue de bois interétatique ». L'*Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL)* fut créée sous l'impulsion du député Xavier Deniau (Loiret), sorte de réincarnation du député Eugène Étienne du temps des « Géographes », pour offrir une structure de coordination à ces associations fort diverses, avec la revue *Liaisons*. L'*AFAL* connut alors un beau développement. Elle existe toujours.

Il faut rendre justice ici à **Philippe Rossillon**** pour les textes :

- de 1966 créant le *Haut Comité de la langue française*, ancêtre de l'actuelle *DGLFLF* ; il en fut tout naturellement le premier secrétaire général ;
- de 1972 instituant les commissions de terminologie ;
- de 1975 : la « loi Bas-Lauriol » sur la langue française.

Ces textes fondateurs n'eussent pas existé s'il n'en eût rédigé les projets, puis encouragé, éperonné, les parlementaires et hauts fonctionnaires porteurs.

La Francophonie institutionnelle** doit largement à Philippe Rossillon et à l'éminent Québécois Jean-Marc Léger, épaulés par Bernard Dorin, Hyacinthe de Montera, Xavier Deniau, Martial de la Fourrière, Daniel Jurgensen, des amis africains et autres, le traité du

20 mars 1970 créant l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), ancêtre de l'actuelle OIF, trop souvent présentée comme tombée du ciel...

En avril-mai 1992, Philippe Rossillon et les créateurs (Dominique Gallet, Dominique Noguez et Albert Salon) d'*Avenir de la langue française (ALF)* ont été à l'origine des actions parlementaires (de MM. Deniau, Bellon, Legendre, Schumann, Toubon et quelques autres) pour faire introduire dans l'article 2 de notre Constitution la très précieuse phrase :

« **La langue de la République est le français.** »

Et ce fut *ALF*, avec l'appui vigoureux de Rossillon**, qui, dès 1992, rédigea ce qui fut l'esquisse de la loi n° 665 du 4/8/1994, la présenta à Mme Tasca, travailla avec ses conseillers A. Ladousse, et aussi J. Simon, puis, après le changement de gouvernement de 1993, présenta l'esquisse à M. Toubon et travailla avec ses conseillers MM. P. Gény, Y. Marek, M. Portiche.

Ces deux ministres, lors du colloque du 13/10/2014, n'y ont pas mentionné ce travail bien connu d'eux.

De même pour l'inscription en 2008 de la **Francophonie dans la Constitution**, enfin obtenue (titre XIV, art. 87), après nos tentatives opiniâtres conduites en soutenant durant 16 ans la mobilisation de nos amis parlementaires lors de toutes les révisions constitutionnelles réalisées entre 1992 et notre succès final de 2008.

Action constante et acharnée d'*ALF*, dont des archives témoignent. Pourtant, ceux qui, au colloque, se sont félicités de cette inscription ont passé sous silence le rôle de l'association.

Ignoré allègrement aussi le lancement, par 32 associations, du fort débat médiatique du 1^{er} semestre 2013 au sujet du funeste article 2, modifiant la loi Toubon, du projet Fioraso par lequel des grandes écoles et universités passaient à l'enseignement en anglais. La mobilisation du public ainsi orchestrée et réussie a débouché sur des amendements intéressants (dont l'interdiction de formations exclusivement en anglais) présentés par des parlementaires de divers bords politiques. Il n'est que trop humain qu'ils en aient la gloire. Mais l'historien et le sociologue honnêtes devront retenir le grand mérite de nos 32 associations, agréées et non agréées. Nos archives sont à leur disposition.

Ignorés enfin nos recours cosignés par 14 associations, déposés contre les établissements et les ministères qui ont violé sans vergogne la loi du 22/7/2013 et son précieux amendement interdisant d'offrir des formations diplômantes exclusivement en anglais.

Cette évidente forfaiture d'établissements publics fut, dans le colloque du 13/10/2014, recouverte d'un voile pudique. Mentionnée brièvement çà et là, sans relief ni insistance.

Sa dénonciation par nos associations fut presque complètement étouffée. À un degré tel qu'une partie du public dut sans doute en déduire qu'il s'agissait d'une entorse sans gravité.

Pourtant, si cette forfaiture prenait de l'ampleur, ses conséquences sur la cohésion nationale, la vitalité intellectuelle et l'influence internationale de la France seraient désastreuses.

Nous informerons historiens et sociologues des suites données à nos recours.

Nota bene :

* Les rapports pertinents au Parlement, le programme et les intervenants politiques et universitaires du colloque du 13 octobre 2014, la liste des associations agréées par les ministères de la Culture et de la Justice, et celle de la trentaine d'associations françaises non agréées qui agissent en synergie, peuvent être consultés respectivement :

- dans les services de l'Assemblée nationale et du Sénat ;

- à la *Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)*, 6 rue des Pyramides, 75001 Paris tél. : 33(0)1 40 15 80 00, dglflf@culture.gouv.fr et sur son site www.dglf.culture.gouv.fr ;

- au siège d'*Avenir de la langue française (ALF)*, rédactrice de la présente note, 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris, tél. : 33(0)1 43 40 16 51, courriel : avenirlf@laposte.net et sur son site www.avenir-langue-francaise.fr ;

** Sous l'égide d'*Avenir de la langue française (ALF)*, l'essayiste historien Bernard Lecherbonnier va publier un livre sur Philippe Rossillon, le grand paladin de la langue française et de la Francophonie. Il prépare aussi, avec l'*OIF* et une équipe, une histoire de la construction des institutions de la Francophonie jusqu'à l'actuelle *Organisation internationale (OIF)*.

II) L'action associative pour le français en 2016

Dans la France d'aujourd'hui, une cinquantaine d'associations œuvrent à des titres divers pour la sauvegarde et la promotion de la langue française et de la Francophonie.

De plus en plus ensemble, en synergie sans constituer une fédération ni une ligue. Réunies en une simple liste – une sorte de réserve ou de vivier – d'associations qui gardent leur indépendance, mais sont prêtes à participer à l'occasion à des actions communes (manifestations, démarches conjointes, procès, pétitions, articles, appels, ouvrages à plusieurs signataires...), à l'appel d'une ou de plusieurs d'entre elles, en se concertant, chacune étant libre de décider de sa participation au cas par cas.

Sur cette cinquantaine, 32 agissent plus fréquemment ensemble. Elles portent notamment les deux grandes actions collectives en cours, les recours post-Fioraso et la campagne nationale et civilisationnelle : « **Communes de France pour la langue française** ».

Défense de la langue française (DLF), la plus ancienne (1958), la plus peuplée d'adhérents, la plus prestigieuse, présidée par un académicien – depuis 2016 par M. Xavier Darcos, ancien ministre et aujourd'hui ambassadeur du rayonnement français –, excelle dans le soin du bon usage de la langue française. Elle organise des conférences, des concours de langue en France et dans le monde en s'appuyant sur le vaste réseau culturel extérieur de la France, distribue des récompenses, attribue le prix Richelieu. Elle publie sa remarquable revue *Défense de la Langue française*. Mais *DLF* s'associe également de plus en plus à des actions collectives plus politiques (au sens noble) décrites ci-dessous.

Les 32 associations en synergie, qui ont déjà pris part à au moins une action (manifestation, démarche ou signature) commune, sont aussi en partenariat avec 8 associations francophones hors de France.

Avenir de la langue française (ALF) est un des principaux moteurs de cette synergie en France ; elle entretient aussi des relations avec des associations étrangères promotrices de leur propre langue : en Allemagne, en Italie, au Brésil.

Ces associations en synergie agissent pour le respect et la promotion du français en France et à l'étranger :

1) Actions de sensibilisation, manifestations, campagnes, pétitions, tractage :

Toutes alertent les pouvoirs publics et l'opinion par lettres, pétitions, conférences, démarches et manifestations diverses, publication d'articles et d'ouvrages, et par les médias ;

- six d'entre elles : *Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF, Pt Philippe de Saint Robert)* ; *ALF* ; *Cercle littéraire des écrivains cheminots (CLEC)* ; *DLF* ; *COURRIEL* et *Droit de comprendre (DDC)* ont créé l'*Académie de la Carpette anglaise*, et participent au jury du prix « Carpette anglaise » ;

- toutes dénoncent par diverses voies les dérives langagières des institutions publiques et privées ; dans le Lot, une association récente, en plein développement, asso46-amislanguefrancaise@orange.fr fait tout cela et s'associe à la campagne *ALF* des Communes ;

- plusieurs, dont l'*Association Francophonie-Avenir (AFRAV)*, *COURRIEL*, le *Cercle littéraire des écrivains cheminots (CLEC)*, distribuent des tracts, assurent une présence régulière à de grands événements, tels la fête de l'Humanité, la Braderie de Lille, le Festival d'Avignon ; et, avec *ALF*, dans les Salons du Livre de Paris, Nice, Montaigu...

COURRIEL, depuis bientôt une décennie lanceuse de maintes pétitions, presque toutes cosignées par plusieurs consœurs, a organisé au printemps 2016 une conférence de presse à l'Assemblée nationale sur la politique du français, avec la participation de hautes personnalités invitées par le député Jean-Jacques Candelier que remercient toutes les associations qui ont tenu à répondre à l'appel de *COURRIEL*. Celle-ci a des moyens modestes en argent et en hommes, mais se consacre avec succès à certaines actions très précises : tractages dans les manifestations populaires, affichage. Elle sensibilise plus spécifiquement les syndicalistes et les journaux progressistes. Elle a publié dans *Le Monde diplomatique*, *L'Humanité*, *Informations ouvrières*, *Ruptures*, *Initiative communiste*, *Marianne*. Elle est intervenue sur *TV 5-Monde* et sur *Spoutnik*. Plusieurs débats et conférences ont été organisés parfois avec grand succès, notamment dans le cadre du Festival d'Avignon. Son appel unitaire « Pas de tout-anglais sans les Anglais » faisant suite au Brexit a eu un certain écho.

Peu outillée pour l'action juridique, elle soutient les actions pertinentes de l'*AFRAV*, d'*ALF*, *DDC*, *DLF*, *OEP*. Elle concourt activement à la campagne « Communes de France pour la langue française » conduite par *ALF* et suivie par les 31 autres associations en synergie.

2) Actions par les institutions, le droit et le contentieux :

- En 1992, *ALF* fit, grâce aux parlementaires amis, introduire : « **La langue de la République est le français** » dans la **Constitution** ; puis élabora l'avant-projet qui devint la **loi Toubon** du 4/8/1994 ;
- dès avril 2016, *ALF* et plusieurs associations sœurs ont rédigé – et proposé à des parlementaires de divers bords d'endosser – une esquisse d'amendement « droit au français » à l'article 35 du projet de loi « Égalité et citoyenneté » ;
- *ALF* et *DLF* ont créé en 1995 et financent ensemble l'association-relais *Droit de comprendre (DDC)* pour veiller à l'application de la loi Toubon et traiter les affaires amiables et contentieuses communes (plus de 5 000 signalements d'infractions traités depuis 1995 devant les juridictions civiles) ;
- plusieurs associations ont lancé ces dernières années des actions devant les juridictions administratives (Conseil d'État et T. A.), cosignées par d'autres associations, de 4 à 13 selon les cas. Les requérants principaux ont été : *AFRAV* (contre la Ville de Nîmes), *DLF-Savoie* (contre France-Télévision), *l'Observatoire européen du plurilinguisme-OEB* (contre l'ENA : anglais unique langue obligatoire au concours d'entrée), et *ALF* (6 recours pour faire appliquer la loi Fioraso [amendée par des parlementaires soutiens] : voir 3) ci-après.

3) Actions fortes en secteurs vitaux : travail, enseignement, culture, sciences :

- actions avec les syndicats, et auprès des grandes entreprises pour le plein **droit de travailler en français en France**, principalement par les associations *COURRIEL*, *CLEC*, *AFRAV* et *ALF* ;
- français langue **des collectivités et services publics** :
- **de l'enseignement**, en particulier : supérieur : *ALF* a lancé dès février 2013 la grande campagne médiatique – réussie – contre l'article 2 de la loi Fioraso qui ouvrait les vannes à l'enseignement en « *globish-pour-tous* » dans nos universités. D'éminentes institutions (académies et autres) et personnalités sollicitées (MM. P. Amirshahi, Attali, H. Bourges, Compagnon, C. Hagège... ont donné une grande ampleur à cette campagne. D'intéressants amendements ont été obtenus. Sur leur fondement, *ALF* a déjà déposé 6 recours d'abord gracieux, puis devant les tribunaux ; 13 autres associations – les plus importantes – ont cosigné ces recours ;
- **de culture** : chanson, cinéma, médias ;
- des **sciences et de la recherche**. *ALF* (C. Darlot) a élaboré un clair et solide argumentaire pour le français dans les sciences publié avec l'aide de plusieurs associations ; *ALF* a déposé des recours, notamment contre l'*Agence nationale de la recherche (ANR)*.

4) Francophonie et International, domaines couverts principalement par *ALF* qui a pu, avec le soutien de ses partenaires associatifs :

- obtenir en juillet 2008 de **constitutionnaliser** la Francophonie-Communauté (titre XIV) ; grâce aux amis parlementaires ;
- agir avec *Athena*, *l'Observatoire européen du plurilinguisme (OEP)*, *DLF*, *ASSELAF*, *CAS*, pour le français et le plurilinguisme dans l'UE et les institutions internationales ;

- œuvrer pour la solidarité avec les peuples et communautés francophones : établir des liens solides avec associations et mouvements québécois, suisses, wallons ; ainsi qu'avec des associations allemandes, surtout avec le *Verein deutsche Sprache (VDS)* avec lequel *ALF* a publié le 21 février 2016 (journée mondiale des langues maternelles), dans les deux pays et dans les deux langues, un communiqué commun contre la menace pour nos langues et cultures représentée par le traité transatlantique de libre échange (PTCI-TAFTA) ;
- œuvrer en synergie après le vote « BREXIT » des Britanniques (ou plutôt des Anglais et des Gallois), pour obtenir une remise en cause de la place de l'anglais langue officielle des institutions européennes, pour tenir compte du fait qu'il n'y a plus en leur sein d'État membre ayant l'anglais pour langue officielle ;
- porter le projet international : « château de Villers-Cotterêts » : centre de formation et de recherche sur Francophonie et diversité linguistique et culturelle de l'Europe et du monde, soutenu par plusieurs autres associations ;
- lancer en 2012 en France la campagne **Communes de France pour la langue française**, soutenue par les 32 associations, pour présenter en 2017 les votes d'un manifeste franco-québécois pour le français, déjà acquis ou attendus de centaines de communes représentatives de toute la France **en un équivalent de referendum d'initiative populaire** pour le français en France ; au 31 juillet 2017, 278 communes de France (métropole et outre-mer) ont voté ce manifeste, d'autres ont annoncé une délibération de leur conseil. Plusieurs parlementaires se sont mis à la relayer auprès de maires de leur circonscription. Étendue en 2015 aux communautés francophones maternelles hors de France par nos associations partenaires dans ces pays, la campagne a déjà reçu les votes de 23 communes au Québec, 4 en Wallonie, 1 en Italie (la Pignerol de Fouquet et du Masque de fer... ;
- lancer dès décembre 2016, et relancer après le 3 février 2017 (projection du slogan sur la tour Eiffel) la campagne médiatique – réussie par son ampleur – contre le choix d'un débile slogan en anglais « *made for sharing* » pour présenter la candidature de Paris à l'organisation des J. O. de 2024 ;
- être distinguée par l'*OIF* : « Le président d'*Avenir de la langue française (ALF)* a reçu de M. Abdou Diouf la médaille Senghor de la Francophonie 2014, à l'*Organisation internationale de la Francophonie (OIF)*, en hommage à *ALF* et aux associations qui mènent ensemble un combat exemplaire pour la langue française en France et pour la solidarité et la coopération entre les pays, communautés et collectivités locales, qui ont le français en partage ; **en somme : le cœur de la résistance linguistique française** ;
- organiser le 9 mai 2017 à Paris une conférence de presse inter-associative : « **Halte à l'assassinat programmé du français** ». (A. S.)

Publications des associations :

1) Revue et bulletins : revue de *Défense de la langue française (DLF)* : siège, 222 avenue de Versailles, Paris 75016 direction@langue-francaise.org ; Bulletin quadrimestriel : « *Avenir de la langue française* » au siège d'*ALF* : 34 bis, rue de Picpus, 75012 avenirlf@laposte.net ; Bulletin « *Fraterniphonie* », bulletin de l'*Association Francophonie-Avenir (AFRAV)* afrav@aliceadsl.fr ; revue bimestrielle "*Le Dévorant*" du *Cercle littéraire des écrivains cheminots (CLEC)*.

2) Sites riches www.avenir-langue-francaise.fr ; DLF ; *Observatoire européen du Plurilinguisme (OEP)*.

3) *Guide de l'usager (langue française : son emploi en France)* au siège d'ALF, réédition récente, avec la participation financière de deux autres associations.

4) Divers ouvrages publiés par les responsables des associations (voir la toile et les sièges des associations indiquées).

5) Ouvrages publiés par les *Éditions France Univers*, sous l'égide de l'association du même nom : *Littérature au XXI^e siècle* ; *les Maux de la langue* ; *Français, mon beau souci*, de M. Mourlet ; *Péril en la demeure*, sonnette d'alarme d'un universitaire américain face à l'anglicisation du français ; *Éclat et fragilité de la langue française*, par J. Dutourd (de l'Académie française) et ses amis. www.editionsfranceunivers.com.

BRÈVES

Régis Debray dans *Le Figaro Magazine* du 2 juin 2017 :

« L'U. E. nous permet de jouir du bonheur de quitter l'histoire »

Dans *Civilisation*, R. Debray dresse le catalogue de nos mauvaises contrefaçons du *made in USA*. Cela commence avec les ridicules de notre français. Pour R. Debray, la « soumission » de la civilisation européenne tant redoutée est de ce côté-là... « Parler de défense européenne ne dupe que les myopes et les rhéteurs. »

La langue française à Bruxelles

NDLR : Notre revue a constamment souligné le rapport positif entre l'emploi du français et les succès à l'exportation. Plusieurs candidats l'ont affirmé pour leur part.

La Croix, le 20/04/2017

J'espère bien que le Brexit aura au moins un avantage pour la France : celui de ramener la langue française au niveau dominant où elle était utilisée à Bruxelles du temps du Marché commun, c'est-à-dire avant la création de l'Union européenne. En effet, à cette époque si proche de nous, le français était, et de loin, la langue la plus utilisée dans les échanges intercommunautaires au Marché commun à Bruxelles. Les Anglais partis, il n'y a aucune raison pour que cela ne redevienne pas comme avant. Bien sûr, cela nécessite que la diplomatie française fasse le nécessaire pour convaincre ses collègues. Le fera-t-elle ? Y réussira-t-elle au moment où l'Allemagne prend en fait le *leadership* de cette nouvelle Union européenne sans le Royaume-Uni ? Mais, hélas, aucun candidat à la présidentielle n'explique aux Français que c'est bien la présence linguistique, reflet de la prédominance d'un pays, qui amplifie les échanges commerciaux, favorisant un surplus d'exportations, donc de commandes, qui lui-même dope l'activité générale. Ce qui entraîne diminution ou même résorption du chômage tel qu'on la recherche en France depuis vingt ans au moins !

François Hetier

COURRIER DES LECTEURS

Bonjour,

Je n'ai pas regardé le concours de chansons de l'Eurovision 2017. Néanmoins, je constate ce matin dans le journal que c'est une chanson sans un mot d'anglais, d'un chanteur portugais (https://fr.wikipedia.org/wiki/Amar_pelos_dois), qui a gagné. Espérons que les candidats français des prochaines années retiendront la leçon. Bien cordialement, Nicolas Bacaër.

NDLR : « La candidate française avait une chanson, Requiem, en français. Tremblant devant cette horreur qui laissait présager un mauvais classement, nos chers Français se sont empressés d'y introduire tout de même de l'anglais. Résultat : 12^e place sur 26. Le succès n'est pas au rendez-vous ! » (A. S.)

Deux lettres de M. Nicolas Bacaër, administrateur de notre partenaire l'association COURRIEL :

Bonjour,

J'ai écrit le message ci-dessous sur <https://pommedepain.fr/contact/> (chaîne de restaurants qui aurait 12 millions de clients par an) : « Je trouve incroyable qu'en France, dans une chaîne de restauration française, on nous propose le choix entre des "potatoes" et du "coleslaw". Pourquoi pas "patates" et "salade de chou" ? L'étymologie de "coleslaw" : *kool* signifie "chou" et "sla" signifie "salade" (voir Wikipédia). J'ai donc décidé de boycotter *Pomme de Pain* jusqu'à ce que des noms en français soient donnés au menu. Je vais attirer l'attention de mes amis pour qu'ils boycottent aussi *Pomme de Pain*.

Halte à la "macdonaldisation" de la France ! »

P. S. : On pourrait faire de même pour Évian, Badoit, Lacoste, etc. Même le très laxiste dictionnaire en ligne Larousse n'a pas encore incorporé *coleslaw* (d'ailleurs imprononçable pour beaucoup de français). Mais si l'on n'y prend garde, ce sera le cas bientôt.

Peut-être faudrait-il un appel : « Nous, associations de défense de la langue française (x, y, z), appelons tous nos concitoyens, et en premier lieu les milliers d'adhérents de nos associations, à éviter autant que possible les produits et services des marques qui, dans leur publicité en France, se moquent grossièrement de la langue française, parmi lesquelles : SNCF (« I love TGV »), Évian (« Live young »), Badoit (« Joy food »), Schweppes (« What did you expect ? »), Air France (« France is in the air »), Easyjet (« Why not ? »), Monoprix (« Family life »), Carrefour (« Carrefour city »), Pomme de Pain (« potatoes ou coleslaw »), (« It's finger lickin'good »), Quick (« Méga Giant »), Picard surgelés (« Hello America »), chaussures Asics (« Don't run, fly »), Bouygues Telecom (« We love technology »), Samsung (« The way you are »), Uniqlo (« Technology meets tradition »), BMW (« Electric is magic »), Ford (« Go further »), Marionnaud (« Beauty deals »), Starbucks (« Breakfast croissant roll »), banque CIC (« Automatic cash »), Costa coffee (« Crazy chocolat »), Intersport (« We love ski »), Marks & Spencer (« Food »), distributeurs Selecta (« Les good deals »), etc.

Ils ne veulent pas de notre langue, ne leur donnons pas notre argent ! Par ailleurs, nous invitons les touristes français respectueux de leur langue à éviter les destinations suivantes : Lyon (« Only Lyon »), Saint-Malo (« The place to be »), Toulouse (« So Toulouse ! »), etc.

Nicolas Bacaër

NDLR : Nous sommes persuadés que maints lecteurs seront tentés de suivre l'exemple de M. Bacaër...

PARUTIONS SIGNALÉES

Charles de Gaulle. Une certaine idée du Québec – Vive le Québec libre !, d'Alain Ripaux. Édition 2017

Ils osent ! L'essayiste et chroniqueur Alain Ripaux ose, avec le Québécois Gilbert Lévesque et plusieurs fidèles amis de France et du Québec. Esprits non conformistes, « décalés », ils osent fêter le cinquantenaire de la visite historique et triomphale du général de Gaulle au Québec en juillet 1967. Alors que la « période » actuelle de notre histoire, encore marquée par la médiocrité et le renoncement, la faiblesse de ses dirigeants, le honteux effacement des mémoires de ce qui a fait la France et la Francité, ne semble pas du tout s'y prêter. La France du début de 2017 est encore engluée dans une phase de systole, voire de relâchement et de lâche abandon. Et le Québec ne va guère mieux. Les signes d'un retour à une phase de redressement et de grandeur à une « époque », selon Péguy, existent mais sont encore trop discrets. Retrouver sans complexe la mémoire de nos époques de diastole, plus glorieuses, est un besoin qui commence à s'exprimer plus fortement chez nous et au Québec.

La publication par Alain Ripaux de *Charles de Gaulle. Une certaine idée du Québec* vient à son heure pour répondre pleinement à ce besoin. C'est en effet un ouvrage roboratif sur le « Vive le Québec libre ! » prononcé le 24 juillet 1967 par le général au balcon de l'hôtel de ville de Montréal en point d'orgue de sa visite, une somme de tous ses préparatifs, sa mise en scène, son déroulement, son onde de choc, son retentissement mondial, ses suites et conséquences politiques, économiques, culturelles.

Louis Hémon, auteur de *Maria Chapdelaine*, au sujet des Canadiens français du XIX^e siècle, faisait dire à l'un de ses personnages : « Nous sommes d'une race qui ne veut pas mourir. » Phrase reprise plus tard par Félix-Antoine Savard dans son *Renaud, maître draveur*. Alain Ripaux montre que le voyage du général a porté cette affirmation, et a révélé au monde entier cette résistance des Français du Canada. Le grand Français a lié la confiance en l'avenir du Québec dans sa marche vers l'indépendance à la confiance en l'avenir de la France. Il était le seul chef d'État français capable de se hisser à ce niveau d'affirmation et de défi, à la hauteur du fait français dans le monde, non pas dans sa composante ethnique, de « race » bien peu évidente au demeurant, mais dans son essence linguistique et culturelle. À la hauteur de la nécessaire résistance à la pression exercée avec constance par la puissance hégémonique du monde anglo-saxon, à la volonté jamais

relâchée de procéder au lent étranglement du fait français, tant en Amérique du Nord qu'ailleurs.

L'ouvrage d'Alain Ripaux a, au-delà de la précieuse chronique du grand événement, de ce qui l'a préparé, entouré et suivi, le mérite de lui donner pleine vie par les témoignages nombreux et nourris d'acteurs et d'observateurs alors présents. Le lecteur y suit pas à pas l'arrivée directement à Québec par le Saint-Laurent, sur le *Colbert*, l'enthousiasme croissant des foules qui accueillirent le général tout au long des 240 km du « Chemin du Roi », la ferveur culminant au moment des quatre mots magiques tombés du balcon, qui ne furent pas prononcés par hasard.

Le président de la République avait voulu « aller au fond des choses ». Il « fallait que ce fût dit. » Il fallait saluer, au Québec et en France, « une vague qui se lève, une vague de renouveau ». Il fallait « réparer la faute de Louis XV ». Il fallait annoncer qu'ensemble le Québec et la France allaient « stupéfier les apôtres du déclin ». Et le livre décrit fort utilement le développement à la fois de l'État du Québec et de la coopération entre lui et la France.

Selon un commentaire du général de Gaulle, l'enjeu géostratégique du voyage et des liens France-Québec était aussi linguistique : « Le fait que la langue française perdra ou gagnera la bataille au Canada pèsera lourd dans la lutte qui est menée par elle d'un bout à l'autre du monde. » Dans cette perspective, le voyage du général, la coopération bilatérale – bien évoquée – fortement développée entre les deux États et leurs deux sociétés civiles, ainsi que la construction et la coopération de la Francophonie multilatérale qu'ils ont réussi à mener ensemble malgré l'opposition constante d'Ottawa, ont certes beaucoup compté dans le relatif succès de la bataille planétaire du français. Mais la lente érosion de la volonté et de l'effort financier de la France, voire le vertige de l'abandon chez trop de nos élites dirigeantes, ainsi qu'une indéniable « baisse du tonus » indépendantiste et même linguistique au Québec, constituent des facteurs d'inquiétude. Dans la presse française d'aujourd'hui, plutôt alignée – comme nos récents gouvernements – sur les États-Unis et les Anglo-saxons, on tend à retrouver l'esprit de cet article des *Échos* de juillet 1967, alors plein d'ignorance et de défaitisme ordinaire : « La France incitant les Canadiens français à se libérer de la tutelle britannique... On croit rêver ! »

Notre auteur conclut : « La question du Québec reste posée. » Mais son ouvrage roboratif sur un événement d'il y a 50 ans, sur une « époque » de diastole de la France, de la francité et de la Francophonie, hissé au diapason du besoin actuel de redressement et de grandeur évoqué plus haut, nous montre la voie à suivre.

Y contribuent aussi deux colloques franco-québécois, de la *Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB)* au Québec, et de la *Fondation Charles de Gaulle*, en France, des conférences de *Paris-Québec*, du *Carrefour des acteurs sociaux* et d'*Avenir de la langue française (ALF)*, en France.

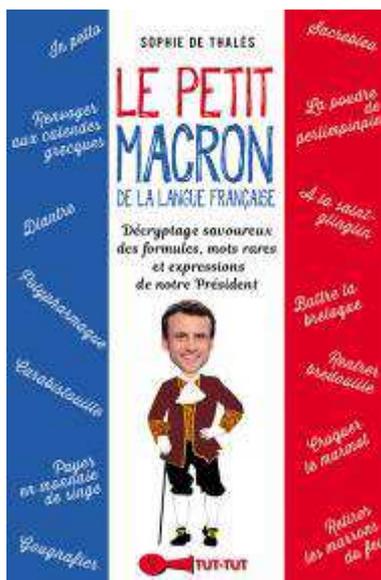
Un livre sur Philippe Rossillon, parrainé par *Avenir de la langue française* qu'il présida, et écrit par Bernard Lecherbonnier, paraît, comme l'ouvrage d'Alain Ripaux, à l'occasion des célébrations du cinquantenaire. Il rend pleine justice au rôle très important que ce paladin, ce Richelieu du français et de la Francophonie, a joué, avec les Français Bernard Dorin, Daniel Jurgensen, Xavier Deniau, les Québécois Jean-Marc Léger, Jacques-Yvan Morin, Louise Beaudoin, et plusieurs autres mousquetaires d'un moderne cardinal, tant

dans ce voyage au Québec que sur les autres théâtres, français et étrangers, de la Francophonie en audacieuse et aventureuse construction. À reprendre impérativement aujourd'hui.

Albert Salon

CHARLES DE GAULLE

À l'occasion du 50^e anniversaire de la visite du général de Gaulle au Québec et de « Vive le Québec libre ! », Alain Ripaux publie un nouveau livre consacré à cet événement historique. Dans cet ouvrage, préfacé par Bernard Landry, ancien Premier ministre du Québec, et par Albert Salon, l'auteur nous parle de ce formidable voyage qui a eu lieu du 23 au 26 juillet 1967, de Québec à Montréal. Il fait aussi l'historique des retrouvailles franco-québécoises, de la Révolution tranquille à nos jours, de 50 ans de coopération entre la France et le Québec et de la longue marche vers la souveraineté. Il nous parle aussi des nombreuses réactions de la presse internationale et de la classe politique en France et au Canada. Cet ouvrage très bien documenté comporte de nombreux documents d'archives ainsi que les témoignages de plusieurs militants québécois qui se souviennent de ces journées historiques. Ce livre est illustré de nombreuses photos venant des Archives de la Ville de Montréal, des Archives nationales du Québec et de la Cinémathèque du Québec. Alain Ripaux, auteur et éditeur, responsable associatif, milite depuis plus de 20 ans pour la reconnaissance du Québec sur la scène internationale. Il a fait de nombreux voyages au Canada français et fait régulièrement des conférences sur le Québec et la Francophonie. Ancien président national de Visualia et vice-président de Paris-Québec, Alain Ripaux est vice-président de Frontenac-Amériques, secrétaire général adjoint d'Avenir de la langue française et membre de la Commission franco-québécoise sur les lieux de mémoire communs. Contact : alain.ripaux@laposte.net/ripauxalain@gmail.com/ 345 rue de la Mairie, 60400 Appilly.



Le Petit Macron de la langue française

Décryptage savoureux des formules, mots rares et expressions de notre Président

Il sait tchatcher, il ne multiplie pas les « cool », « fun », et préfère « ballot » à « boloss », « antienne » à « refrain ». Macron, c'est tout un style, un rien précieux et désuet, 100 % franco-français. Voici un joyeux florilège décryptant le vocabulaire choisi et les tournures jupitériennes de notre jeune Président. Des expressions désuètes comme « poudre de Perlimpinpin » et « à la saint-glinglin », aux jurons surannés tels que « diantre », « carabistouille », « fesse-mathieu » ou « scrogneugneu », en passant par les formules latines oubliées *in petto*, *ab initio*, ou *persona non grata*, Macron, c'est aussi *En Marche* ! pour renouer avec notre langue française.

« **Il croit à la force des mots. Ils sont sa première bataille. On combat aussi avec les mots.** » Éric Fottorino, patron de revue.

« **Un vocabulaire émotionnel, des élans lyriques.** » Cécile Alduy, professeur à Stanford

« **Trop stylé !** » Jules, un adolescent lycéen.

NDLR : Nous nous réjouissons de ce niveau de français qui rappelle plus le général de Gaulle que les deux avant-derniers présidents de la République. Puisse notre Président rejoindre encore plus le général en ne discourant plus en anglais au nom de la France, comme à l'université de Berlin en janvier 2017, devant des Allemands et des Français, alors que des interprètes étaient disponibles. (A. S.)